

Réunion du Conseil communal.

A V I S.

Il est porté à la connaissance des intéressés que la prochaine réunion du Conseil communal aura lieu le lundi 22 avril 2024 à 19 heures 30, dans la salle du Conseil, Place Communale, 6 à 1320 Beauvechain.

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

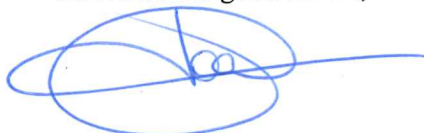
1.	Enseignement - Acquisition d'un frigo pour l'école de La Bruyère - Urgence impérieuse - Attribution du marché - Communication de la délibération du Collège communal du 26 mars 2024 et approbation de la dépense.
2.	Travaux - Réparation de la toiture et du paratonnerre de l'église de L'Ecluse - Avenant n° 1 - Urgence impérieuse - Communication de la délibération du Collège communal du 09 avril 2024 et approbation de la dépense.
3.	Travaux - Réparation du tracteur Case - Urgence impérieuse - Approbation de l'attribution - Communication de la délibération du Collège communal du 09 avril 2024 et approbation de la dépense.
4.	Sport - Chèques sport ou culture - Règlement d'octroi - Approbation.
5.	Mobilité - Règlement complémentaire - Mesures de circulation diverses sur le territoire de Beauvechain - Approbation de l'avis technique du SPW mobilité infrastructures - Approbation.
6.	Police - Règlement général de police pour la zone "Ardennes brabançonnnes" - Révision de l'article 132.
7.	Patrimoine - Constitution d'un droit d'emphytéose sur le bien sis à 1320 Beauvechain, rue de la Grande Lecke (La Grande Bruyère), appartenant à la commune de Beauvechain - Approbation de la convention-cadre - Modification.
8.	IMIO - Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024 - Approbation des points portés à l'ordre du jour de cette assemblée.
9.	Enseignement - Ouverture d'une demi classe supplémentaire en section maternelle dans l'implantation de La Bruyère avec effet au 25 mars 2024 - Ratification.

Séance à huis clos

10.	Personnel communal - Démission volontaire d'un ouvrier qualifié statutaire pour admission à la pension à la date du 1er mai 2024 - Décision.
11.	Enseignement - Mise en disponibilité pour cause de maladie avec effet au 8 février 2024 jusqu'au 5 juillet 2024 d'une institutrice maternelle à titre définitif - Ratification.
12.	Enseignement - Demande de congé parental à mi temps à partir du 13 mai jusqu'au 5 juillet 2024 d'une institutrice primaire temporaire prioritaire - Approbation - Ratification.

PAR LE COLLEGE :

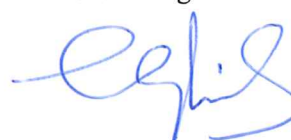
Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,



Mélanie LOGIST



La Bourgmestre



Carole GHIOT